



J'ai cassé une voiture qui ne m'appartient pas !!

Par **zeda**, le **11/06/2011** à **13:42**

Bonjour,

voici mon histoire :

Je suis parti un week end avec deux amie en Picardie. Connaissant la route, j'ai pris la voiture de mon amie. (j'avais l'habitude de la conduire assez souvent et moi même je n'ai pas de voiture).

Cependant nous avons eu un accident pendant le voyage (mauvais négociation dans un virage,voiture morte mais aucuns blessés).

N'étant pas assuré pour sa voiture, quand la police est arrivée nous avons dit que c'était elle qui conduisait et elle a signée.

elle à appelée l'assurance et à également dit qu'elle conduisait et ns avons été rapatrié par train et taxi.

Quelques jours après, elle me contact en me disant que je lui devait 1500€ pour sa voiture. Je n'étais pas du tout d'accord avec elle et lui proposais de payer la moitié de la valeur de sa voiture et donc lui proposai de la faire estimer.

Elle n'a rien voulu entendre et à fait détruire la voiture une semaine après.

Aujourd'hui j'ai déjà reçu deux lettres recommandés en me demandant de régler au plus vite

cette histoire sinon elle portera ça au juge.

QUESTION : dois je m'inquiéter ? pourrais je avoir des problème avec l'assurance ? suis je obligé de lui réglé la somme qu'elle me demande ?

merci pour vos réponses....je n'en dors plus

Par **mimi493**, le **11/06/2011 à 14:32**

Simple, vous lui répondez par LRAR, que vous ne comprenez pas sa demande, puisque conformément à sa déclaration à la police et à l'assurance, ce n'était pas vous qui conduisiez mais elle, et donc que vous n'avez aucune responsabilité dans l'accident

Par **zeda**, le **11/06/2011 à 15:11**

Bonjour,

merci pour votre rapidité de réponse !

pouvez vous me dire ce qu'est un LRAR ?

et donc le fait que je lui ai dis que je lui donnerais de l'argent pour l'aider n'a aucune valeur ?

le juge ne pourra pas me demander de rembourser ?

Par **corimaa**, le **11/06/2011 à 17:48**

Bonjour, une LRAR (lettre recommandée avec accusé de réception). Normalement, elle a été remboursé d'une partie de son véhicule par l'assurance et en plus, elle a déjà emmené la voiture à la casse.

Donc, surtout, dans votre courrier, vous ne faites aucune allusion au fait que vous lui proposiez de la dédommager sinon ce sera une preuve contre vous.

Elle a déclaré à la police et à l'assurance qu'elle était la conductrice, elle ne peut plus revenir sur sa déposition car l'assurance lui demanderait de la rembourser.

Par **zeda**, le **11/06/2011 à 18:01**

merci pour votre réponse,

puis je lui demande de ne plus m'écrire sous peine de porter plainte pour harcèlement ?

ou peu être qu'il vaut mieux ne pas répondre et laisser couler, c est peu être une tentative d'intimidation, sous chacune de ses lettre il y a le nom et l adresse d'un avocat.

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011** à **18:05**

Bonjour,

Laissez couler après avoir fait votre LRAR à votre amie. C'est immoral, certes, mais, officiellement, c'est elle qui conduisait, pas vous.

Par **zeda**, le **11/06/2011** à **18:07**

très bien,

Je vous remercie vraiment beaucoup pour vos explications et conseils, je n'en dormait plus la nuit.

Finalement c'est dans ce genre de situation ou l'ont vois qui sont les vrai amis.

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011** à **18:19**

Ben, apparamment, t'es pas vraiment son ami puisque tu lui bousilles sa voiture et tu ne veux pas compléter le remboursement de son assurance afin qu'elle puisse s'en acheter une autre, non ?

Par **corimaa**, le **11/06/2011** à **18:35**

Elle n'a pas refusé de rembourser une partie de la casse, mais elle a demandé à ce que le vehicule soit expertisé pour en connaitre son prix. Sa copine n'a pas voulu et a envoyé la voiture à la casse. Et sur sa seule parole, elle lui demande de lui rembourser 1500 euros.

Si la copine lui avait dit à combien l'assurance avait expertisé son vehicule et combien elle avait ete rembourser, Zeda aurait pu lui payer le complement.

Tant pis pour la copine qui a voulu faire son prix et peut etre aussi l'arnaquer

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011** à **18:50**

Tout à fait d'accord sur ce point mais zeda le lui a-t-il proposé ?

Par **zeda**, le **11/06/2011** à **18:56**

En effet, je lui ai demandé de la faire expertiser pour connaître la valeur de la voiture et l'aider à payer vu que son assurance ne lui a rien rendu (jeune permis, plusieurs accidents effectué de sa part).

Mais elle a demandé à la faire détruire donc plus moyen de savoir combien elle vaut. je lui ai donc proposé de lui donner 500€ (puisque pour moi l'erreur est pour nous deux) Elle n'a rien voulu entendre et m'a ordonné de lui remettre 1.500 € sans négociation possible.

Après si la voiture avait valu plus de 1.500 €, j'aurais donné plus bien entendu... cependant la voiture est détruite depuis février, je ne vais pas lui donner de l'argent juste parce qu'elle m'assure qu'elle vaut ce prix.

Apparemment son avocat lui a dit que je risque d'avoir des problèmes quand je prendrai une assurance à mon tour, mais je ne vois vraiment pas pourquoi vu que je n'ai rien signé.

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011** à **19:04**

L'avocat, si vraiment il y a un avocat, ce dont je doute, se plante parce que lorsque vous souscrivez une assurance pour VOTRE voiture et à VOTRE nom, l'assureur vous demandera de déclarer les accidents que vous avez eu, responsable ou non, au volant de votre/vos voitures. Cet accident n'aura pas à être mentionné puisque, officiellement et juridiquement, ce n'est pas vous qui conduisiez : c'est bien ce qu'a déclaré votre copine et ce qu'elle a signé sur ses déclarations. Aucun souci de ce côté.

Par **zeda**, le **11/06/2011** à **19:11**

oui rien ne colle,

Je pense qu'elle m'envoie des lettres d'intimidation.

L'avocat (quand elle ira en voir vraiment un) lui dira sûrement qu'elle n'a aucune chance et qu'elle aurait pu être du s'arranger avec moi.

Pour le commentaire de tout à l'heure je suis tout à fait d'accord avec vous, il n'aurait pas été correct de ne pas l'aider au remboursement, cependant sachez que j'en ai parlé autour de moi et beaucoup de gens n'auraient rien donné.

Par **alterego**, le 11/06/2011 à 19:15

Bonjour,

Vous ne précisez pas si, vu l'état du véhicule, votre amie s'est vue retirer la carte grise (cas du V.G.A.) ou si seul l'assureur a décidé que celui-ci était non réparable. Il est important de le savoir, même sans entrer dans le litige qui vous oppose à votre "amie".

Qu'entendez-vous par "***pour moi l'erreur est pour nous deux***" ?

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **zeda**, le 11/06/2011 à 19:24

En fait, elle à appelé l'assurance qui elle avait vu avec le monsieur qui était chargé de garder la voiture.

L'assurance lui à dit qu'elle ne lui donnerais rien.

La seule chose qui à été prit à leurs charge c'est le rapatriement.

c'est tout ce que je sais, après vu les circonstance, je n'ai pas eu plus d'infos vu qu'elle ne veux pas me parler.

quand je dis "l'erreur est pour nous deux" cela veux dire qu'on doit être deux à prendre ses responsabilité.

Je trouve logique de payer une partie du véhicule puisque je l'ai détruit même si cela est sans faire expert, cependant elle connaissait les risque et je ne lui ai pas mis le couteau dans le dos pour prendre le volant, en sachant qu'elle aurait pu m'assurer pour le week end (un ami ma dit ça), mais après c'est ma vision des choses.

certaines personnes avec qui j'ai parlé mon dit que de leurs coté ils n'auraient rien donner, d'autres auraient fait 50/50 comme moi ou encore d'autres auraient tout remboursé...

Par **mimi493**, le 11/06/2011 à 19:28

[citation]Qu'entendez-vous par "pour moi l'erreur est pour nous deux" ? [/citation] parce qu'on ne laisse pas conduire à un tiers sa voiture, si le tiers n'est pas assuré dessus (ce que le tiers n'est pas obligé de savoir)

Par **zeda**, le **11/06/2011** à **19:30**

croyez bien que je ne suis pas prêt de reconduire une autre voiture que la mienne ! ahaha

Par **alterego**, le **11/06/2011** à **20:39**

Le problème n'est pas là. Il est que votre amie et vous, vous vous y êtes comportées comme des Pieds Nickelés, allant jusqu'à faire une fausse déclaration aux services de Police et à l'assureur. Si vous aviez un permis de conduire valide ce mensonge était inutile.

Elle aurait déclaré le sinistre comme il se devait vous ne seriez probablement pas brouillées.

Cordialement